



15ème législature

Question N° : 153	De M. Michel Delpon (La République en Marche - Dordogne)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Développement de l'hydrogène	Analyse > Développement de l'hydrogène.
Question publiée au JO le : 13/02/2018 Réponse publiée au JO le : 21/02/2018 page : 1283		

Texte de la question

M. Michel Delpon attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur le développement de l'hydrogène tant en production qu'en applications. En Bergeracois le chômage sévit particulièrement et les emplois non délocalisables sont très recherchés. L'innovation associée à un facteur de croissance potentiel comme l'hydrogène est vecteur d'emplois. Des sources hydroélectriques, photovoltaïques et biomasse sont déjà implantées. Produit sur place, l'hydrogène serait un vecteur de performance pour son territoire avec une image de marque en lien avec son classement réserve de biosphère. La notion d'hydrogène sur le territoire regrouperait toutes les applications H2 : hydrogène pour l'industrie, le bâtiment, la recherche et innovation, la mobilité des citoyens ou encore les solutions de Power to Gas. Les collectivités, coopératives et CUMA sont mobilisées pour déployer l'hydrogène au cœur de sa circonscription et répondre aux besoins de stockage énergétiques à venir et de la demande croissante des industriels. Pour le Bergeracois, le stockage de l'électricité permettra d'intégrer le stockage d'énergie comme composante d'une stratégie de développement des énergies intermittentes en développant le tissu industriel direct et indirect lié à ces technologies, de sécuriser à terme l'approvisionnement énergétique et diminuer notre niveau de dépendance économique aux énergies fossiles, de générer le consensus territorial autour d'une politique énergétique cohérente sur le plan environnemental et de conforter les efforts de lutte entrepris en Dordogne contre la production de gaz à effets de serre des élevages et des déchets agroforestiers. Les différentes méthodes de production d'hydrogène, en incluant la photosynthèse microbienne, toutes les solutions de stockages et les structures cristallines, feront toujours l'objet de recherches appliquées et comparatives au sein de démonstrateurs qui regrouperont toutes les déclinaisons économiquement chiffrées. À ce titre il lui demande s'il est possible d'envisager de voir s'installer à Bergerac un centre technique industriel hydrogène (un CTI H) en partenariat avec les industriels de la filière, l'INRA et l'université de Bordeaux 1 et sur quel appui technique et financier de l'État il est possible de compter.

Texte de la réponse

PRODUCTION D'HYDROGÈNE DANS LE BERGERACOIS

M. le président. La parole est à M. Michel Delpon, pour exposer sa question, n° 153, relative à la production d'hydrogène dans le Bergeracois.

M. Michel Delpon. Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

En Bergeracois, le chômage sévit particulièrement et les emplois non délocalisables sont très recherchés. Or l'innovation associée à un facteur de croissance potentiel comme l'hydrogène est un vecteur d'emplois.

Nous disposons déjà de ressources hydroélectriques, photovoltaïques et de biomasse. Produit sur place, l'hydrogène serait un vecteur de performance pour notre territoire et permettrait de renforcer son image de marque liée à sa reconnaissance comme « réserve de biosphère ». Toutes les applications de l'H₂ pourraient y être regroupées : hydrogène pour l'industrie, pour le bâtiment, pour la recherche et l'innovation, pour la mobilité de nos concitoyens, pour la conversion de l'électricité en gaz – « *Power to Gas* ». Les collectivités et les coopératives, notamment les coopératives d'utilisation de matériel agricole, ou CUMA, se sont mobilisées pour déployer l'hydrogène au cœur de la circonscription et répondre aux besoins de stockage énergétique à venir, ainsi qu'à la demande croissante des industriels.

Pour le Bergeracois, le stockage de l'électricité permettra de faire du stockage de l'énergie la composante d'une stratégie de développement des énergies intermittentes en développant le tissu industriel direct et indirect lié à ces technologies, de sécuriser à terme l'approvisionnement énergétique, de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, de susciter le consensus territorial autour d'une politique énergétique cohérente sur le plan environnemental, de conforter la lutte entreprise en Dordogne contre la production de gaz à effet de serre due à nos élevages et à nos déchets agroforestiers.

Les différentes méthodes de production d'hydrogène, en incluant la photosynthèse microbienne, les solutions de stockage et les structures cristallines feront l'objet de recherches appliquées et comparatives au sein de démonstrateurs qui regrouperont toutes les déclinaisons économiquement chiffrées.

Peut-on envisager de voir s'installer à Bergerac un centre technique industriel pour l'hydrogène, en partenariat avec les industriels de la filière, l'Institut national de la recherche agronomique et l'université Bordeaux 1 ? Sur quel appui technique et financier de l'État pourrions-nous compter ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Brune Poirson, *secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.* Monsieur le député, vous avez interrogé le ministre d'État Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire. Malheureusement, celui-ci n'a pu être présent ; c'est pourquoi je réponds à sa place.

Vous avez raison, monsieur le député : l'hydrogène a un rôle potentiel à jouer dans la transition énergétique, mais c'est à condition que nous sachions le produire à partir d'énergies renouvelables, par exemple *via* l'électrolyse. Plusieurs usages peuvent ainsi être ciblés, à commencer par la décarbonation du processus de production de l'hydrogène industriel, l'industrie étant aujourd'hui le principal utilisateur d'hydrogène.

L'hydrogène offre aussi des perspectives à long terme pour le stockage massif et surtout intersaisonnier de l'électricité. Cela s'avère déjà utile dans des systèmes isolés et pourrait devenir précieux en vue de l'insertion d'une forte proportion d'énergies renouvelables variables dans des systèmes plus vastes, comme en métropole. Pour nous préparer au mieux à l'arrivée de ces technologies, l'État finance, *via* le programme des investissements d'avenir, plusieurs projets de démonstrateurs de « *Power to Gas* », pilotés par les gestionnaires de réseaux.

Enfin, l'hydrogène peut apporter une solution pour la mobilité propre, solution complémentaire à l'électricité et au biogaz. En particulier, l'hydrogène présente des avantages clés pour les usages intensifs qui nécessitent une forte



autonomie et un faible temps de recharge. De nombreux projets voient le jour dans les territoires autour de flottes de véhicules professionnels ; on peut citer les exemples des taxis « Hype » à Paris ou des bus à haut niveau de service bientôt mis en service à Pau.

Dans ce contexte, le ministre d'État Nicolas Hulot a confié une mission à la direction générale de l'énergie et du climat et au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, le CEA, pour proposer une stratégie et des mesures d'accompagnement en vue d'opérer de premiers déploiements en France et de renforcer la filière industrielle française de l'hydrogène.

L'appel à projets pour des « territoires hydrogène » pilotes lancé en 2016 par les ministères de l'énergie et de l'industrie avait révélé la forte dynamique des acteurs français, notamment autour des collectivités. Il faut maintenant consolider ces projets et leur modèle économique en regroupant les usages de l'hydrogène autour de sources durables de production et passer à une autre échelle. L'opportunité de mettre en place des centres techniques devra être appréciée sur la base des services apportés à l'écosystème – par exemple, formation, essais, qualification de matériels, etc. – et d'un modèle d'affaires associé permettant d'envisager une pérennité de l'activité. L'État pourra ainsi étudier un éventuel soutien en temps voulu.